

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 31 Mai 2021 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes** Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Anne-Charlotte OPSTAL (arrivée à 18h32), Isabelle FOURNIER, Aurore PELLIEU, Céline PRIGENT (arrivée à 18h32), Audrey MOUFLET.

**MM.** Laurent MAROT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. José THIEBAUT ayant donné pouvoir à M. Bernard HOUYVET et M. Patrice CUGNIERE ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Mme Sophie LEROUX et Mme Aurore PELLIEU.

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (12 pour, 1 abstention) d'approuver le compte-rendu de la réunion du 12 Avril 2021.

*Arrivée de Mmes Céline PRIGENT et Anne-Charlotte OPSTAL à 18h32.*

## **2. DURÉE AMORTISSEMENT DES DIFFERENTS CONSTITUANTS DU BUDGET EAU :**

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les durées d'amortissement des différents constituants du budget eau présentées.

## **3. MARCHE ESPACES VERTS (RAO) :**

M. le Maire présente le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) transmis par l'ADTO concernant le marché d'entretien des espaces verts de la Commune divisé en deux lots (tonte et tonte au bras).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise « VALOIS » pour les deux lots du marché d'entretien des espaces verts de la Commune et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **4. RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande de rétrocession de concession de Mme Maryse CATOIRE et de lui rembourser la somme de 75 €.

## **5. DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION PLATEAUX RALENTISSEURS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'actualisation du montant des travaux pour la création des différents plateaux ralentisseurs.

En 2016 (année de la demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental) le montant des travaux s'élevait à 110 103,90 € HT, il a été réactualisé en 2020 pour un montant total de 117 812 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider le nouveau montant des travaux de la création des plateaux ralentisseurs sur la Commune,
- Laisser M. le Maire déposer le dossier actualisé auprès du Conseil Départemental,

- De lui donner tous pouvoirs sur cette affaire.

## **6. NOMINATION DES RUES DES 42 LOGEMENTS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les deux rues du lotissement qui accueillera les 42 logements :

- **Rue de la Micheline**, correspondant à la rue reliant la rue du Puits Berneux à la rue du Petit Tortillard,
- **Impasse Lasanté**, correspondant à l'impasse à l'intérieur du lotissement.

## **7. PRISE EN CHARGE FRAIS CABINET D'ARCHITECTURE SUITE ANNULATION PERMIS DE CONSTRUIRE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge la facture d'un montant de 900 € du cabinet d'architecture correspondant à un permis de construire non validé par la Commune.

03 JUIN 2021

Le Maire,  
  
Laurent MAROT